

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 92**

présenté par

M. Benoit, M. Herth, Mme Auconie, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Charles de Courson, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Favennec Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Riester, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Villiers et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« peuvent élaborer »

le mot :

« élaborent ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer au mot :

« ou »

les mots :

« et peuvent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli afin que l'élaboration des indicateurs par les interprofessions ne soit pas une simple faculté.